



## Indivision et assiette imposition

Par **Beady**, le **09/06/2020** à **07:32**

Bonjour,

M'a mère est décédée elle a laissé une propriété ave une maison. La maison m'a été laissé par mes frères et sœurs et eux on construit chacun sur la propriété. Cependant, ils paient chacun des impôts locaux (foncier et habitation) mais moi je paie encore la tâche foncière sur la totalité de la parcelle cadastrale. Que faire ?

Par **youris**, le **09/06/2020** à **10:14**

bonjour,

vous indiquez que vos frères et soeurs paient des impôts fonciers, vous ne payez donc pas la taxe foncière sur la totalité de la propriété.

les mutations immobilières ont-elles été faites par un notaire ?

la propriété a-t-elle fit l'objet d'une division ?

salutations

Par **Beady**, le **09/06/2020** à **12:42**

Bonjour merci de la réponse, je vous confirme que le bien n'est pas séparé et chacun paie le foncier pour la totalité de la parcelle cadastrale. Le problème c'est qu'il n'y a pas d'accord sur le bornage

Par **youris**, le **09/06/2020** à **13:32**

si le terrain est toujours en indivision, les constructions sur ce terrain appartiennent à l'ensemble des indivisaires en application de l'article 552 du code civil indique La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous.

tant que vous ne serez pas d'accord sur la délimitation des parcelles de chacun, la situation n'évoluera pas.

Par **Beady**, le **09/06/2020** à **13:49**

Entendu vraiment merci pour votre aide.